

ENERTRAG Beauce V SCS
9, mail Gay Lussac
95000 Neuville-sur-Oise

Date
Le 20 octobre 2021

Veuillez citer notre référence dans toute correspondance
FR BE MP GR

Objet

Contact

Parc éolien de Marville-Moutiers-Brûlé

Guillaume GUEMARD
guillaume.guemard@enertrag.com

**Capacités financières de la société ENERTRAG
BEAUCE V SCS**

Mesdames, Messieurs,

Une requête a été introduite auprès du Tribunal administratif d'Orléans puis de la Cour administrative d'appel de Nantes en annulation :

- de l'arrêté du 18 mars 2016 par lequel le préfet de la région Centre-Val de Loire a autorisé la société Enertrag AG établissement France à exploiter cinq éoliennes d'une hauteur de 150 mètres et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Marville-Moutiers-Brûlé ;
- et de l'arrêté du 11 décembre 2019 par lequel le préfet d'Eure-et-Loir a modifié et complété l'autorisation délivrée le 18 mars 2016 à la société Enertrag AG, établissement France.

Dans son arrêt du 28 septembre 2021, la Cour administrative d'appel de Nantes a considéré que le public et l'administration n'avaient pas été suffisamment informés quant aux capacités financières de la société Enertrag AG établissement France.

La Cour a considéré que cette irrégularité pouvait être régularisée dans un délai de quatre (4) mois par l'intervention d'une autorisation modificative de régularisation prise au regard d'indications précises et étayées quant aux capacités financières de la société Enertrag AG établissement France portées à la connaissance du public sur le site internet de la préfecture de région ou de département. La Cour a sursis à statuer dans cette attente.

Les autorisations susvisées ont fait l'objet, en date du 20 décembre 2019, d'un transfert dûment déclaré à la Préfète d'Eure-et-Loir au bénéfice de la société ENERTRAG BEAUCE V SCS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 494 343 742, filiale indirecte à 100% de la société ENERTRAG AG.



ENERTRAG Beauce V SCS
9, mail Gay Lussac
95000 Neuville-sur-Oise
SIREN: 451 382 715 RCS Pontoise



Tel: +33-1 30 30 60 09
Fax: +33-1 30 30 52 57



contact-france@enertrag.com



www.enertrag.com

C'est dans ce contexte qu'intervient la publication du présent registre sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir, intégrant toutes les informations afférentes aux capacités financières de la société ENERTRAG BEAUCE V SCS, à savoir :

- **Pièce n°1** : Présentation financière du projet, déposée à l'appui du dossier de demande d'autorisation d'exploiter, confirmant la bonne santé financière de la société ENERTRAG AG, sa capacité à financer le cas échéant le projet sur ses fonds propres, et intégrant le plan de financement (« business plan ») sur 20 ans ;
- **Pièce n°2** : Présentation financière du projet actualisée, intégrant le plan de financement (« business plan ») à jour ;
- **Pièce n°3** : Lettre d'engagement en date du 26 novembre 2019 transmise à Madame la Préfète d'Eure-et-Loir dans le cadre de la déclaration du transfert des autorisations à ENERTRAG BEAUCE V SCS, par laquelle ENERTRAG AG s'engageait à soutenir financièrement sa filiale.
- **Pièce n°4** : Lettre d'engagement en date du 19 octobre 2021 par laquelle ENERTRAG AG s'engage à soutenir financièrement sa filiale ENERTRAG BEAUCE V SCS et à financer, sur ses seuls fonds propres, le parc éolien de Marville dans le cas où cette dernière n'aurait finalement pas recours à une dette bancaire.

Sont annexés à cette lettre:

- Le compte de résultat certifié montrant que le résultat de l'exercice clos au 31 mars 2021 de la société ENERTRAG AG s'élève à 14.706.400,78 euros ;
 - Le bilan de la société ENERTRAG AG pour l'exercice clos au 31 mars 2021 établissant en particulier le montant de ses fonds propres. Il en ressort que le 31 mars 2021, son bilan s'élevait à 164.367.778,69 euros d'actifs immobilisés, 87.811.877,83 euros d'actifs circulants et 150.184.100,14 euros de fonds propres.
- **Pièce n°5** : Attestation de l'assureur VERSPIEREN en date du 5 octobre 2021 qui confirme que « *les parcs éoliens du groupe ENERTRAG sont assurés par notre intermédiaire* » et ajoutant que « *nous attestons par la présente pouvoir être en mesure de fournir une garantie financière de démantèlement d'un montant minimum de 260 000 € indexé selon l'indice en cours, pour le parc éolien de Marville Puiseux, composé de 5 aérogénérateurs de 2,2 MW chacun, situé sur la commune de Marville Moutiers Brûlé dans le département de l'Eure et Loire (28) le jour de sa mise en service* ».

Le 20 décembre 2019, la société a porté à la connaissance du Préfet une modification non-substantielle du projet relative à la puissance unitaire des éoliennes, portée à 2,2 MW. En conséquence, le montant des garanties financières à constituer à la mise en service du parc est désormais de 260 000 € en application de l'arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 22 juin 2020.

Le registre dématérialisé accessible depuis le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loire permet de consulter les documents précités et de formuler des observations, conformément à la demande de la Cour administrative d'appel de Nantes.

Nous vous prions d'agréer Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Vincent MASUREEL

